



Centre Anti-Poison pour le Québec: (800) 463-5060

Tél. (Qc): (418) 660-8666 / 800-890-8666

Fax. (Qc): (418) 660-8998

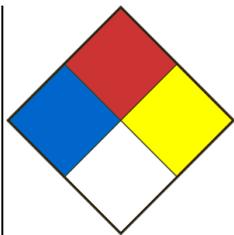
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 01 - IDENTIFICATION

| | | | |
|---|-------------------------------------|--|-------------------------|
| Identification du produit SULFATE DODÉCYLIQUE DE SODIUM | | Utilisation du produit Usage en laboratoire | |
| Formule chimique $C_{12}H_{25}O_4S.Na$ | | Numéro MAT SR-0977 | Masse molaire 288,38 |
| Nom chimique / Nom commercial / Synonymes SULFATE DE DODÉCYLE ET DE SODIUM, SODIUM DOCECYL SULFATE, DODECYL SULFATE SODIUM SALT, SODIUM LAURYL SULFATE, SULFURIC ACID MONODODECYL ESTER SODIUM SALT, DÉTERGENT 66, IRIUM | | | |
| Nom du fournisseur Laboratoire MAT | | Adresse - Rue 610, rue Adanac | |
| Ville Québec | | Province Québec | |
| Code postal G1C 7B7 | Internet www.labmat.com | Numéro de téléphone 418-660-8666 / 800-890-8666 | |
| Téléphone en cas d'urgence CANUTEC: 613-996-6666 | | CENTRE ANTI-POISON DU QUÉBEC 800-463-5060 | |
| Date FDS préparée 2018-12-27 | FDS Préparée par Laboratoire MAT | Courrier électronique labmat@labmat.com | |

SECTION 02 - IDENTIFICATION DES DANGERS

| | |
|----------------------------------|---|
| Classification SIMDUT/SGH | <p>Corrosion cutanée/irritation cutanée catégorie 2</p> <p>Toxicité aigüe-Orale catégorie 4</p> <p>Toxicité aigüe-Cutanée catégorie 3</p> <p>Toxicité spécifique pour certains organes cibles-Exposition unique catégorie 3</p> <p>Lésions oculaires graves/irritation oculaire catégorie 2</p> <p>Matières solides inflammables catégorie 2</p> |
| Mention d'avertissement | <p>DANGER</p> |
| Mentions de danger (H) | <p>H228 Matière solide inflammable.</p> <p>H302 Nocif en cas d'ingestion.</p> <p>H311 Toxique par contact cutané.</p> <p>H315 Provoque une irritation cutanée.</p> <p>H319 Provoque une sévère irritation des yeux.</p> <p>H335 Peut irriter les voies respiratoires.</p> |
| Conseils de prudence (P) | <p>P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. – Ne pas fumer.</p> <p>P240 Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.</p> <p>P241 Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant.</p> <p>P261 Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.</p> <p>P264 Se laver soigneusement les régions du corps ayant été en contact avec le produit après manipulation.</p> <p>P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.</p> <p>P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.</p> <p>P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.</p> <p>P301 + P312 EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.</p> <p>P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.</p> <p>P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.</p> <p>P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p> <p>P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.</p> <p>P321 Traitement spécifique (voir section 4 de la FDS et sur cette étiquette).</p> <p>P330 Rincer la bouche.</p> <p>P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.</p> <p>P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.</p> <p>P361 + P364 Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver avant réutilisation</p> <p>P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.</p> <p>P370 + P378 En cas d'incendie: utiliser de l'eau pulvérisée ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone pour l'extinction.</p> <p>P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.</p> <p>P405 Garder sous clef.</p> <p>P501 Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets.</p> |
| PICTOGRAMMES |  |
| Autres dangers | <p>NFPA (Degré du danger: 0=Minimal; 1=Léger; 2=Modéré; 3=Sérieux; 4=Extrême)</p> |



Santé 2
Inflammabilité 2
Réactivité 2
Spécial

SECTION 03 - INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

| Ingrédients (Dénomination chimique / synonymes) | Numéro CAS et tout identificateur unique | Concentration (%) |
|---|--|-------------------|
| Sulfate dodécylrique de sodium | 151-21-3 | <=100 |

SECTION 04 - PREMIERS SOINS

| | |
|---|---|
| Si contact avec yeux | Laver les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en maintenant les paupières écartées afin de bien rincer l'oeil. Si l'irritation persiste, consulter un médecin. |
| Si contact avec peau | Laver la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les vêtements souillés. Si l'irritation persiste, consulter un médecin. |
| Si inhalé | Déplacer la personne incommodée à l'air frais. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Consulter un médecin. |
| Si avalé | Si la personne est consciente, faire boire de l'eau. Ne PAS faire vomir. Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente Consulter un médecin. |
| Symptômes et effets les plus importants (aigus et retardés) | Réf. section 11. |
| Prise en charge médicale immédiate ou traitement spécial, si nécessaire | En cas de consultation médicale, gardez cette fiche à disposition. |
| Conseils généraux | Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. |

SECTION 05 - MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

| | |
|--|--|
| Inflammabilité | Oui |
| Conditions d'allumage | La chaleur, les étincelles et la flamme nue. |
| Agents d'extinction appropriés | Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone. |
| Agents d'extinction inappropriés | Sans objet. |
| Produits de combustion / décomposition dangereux | Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone. Oxydes de soufre, Oxydes de sodium. |
| Dangers spéciaux de feu et d'explosion | Peut réagir violemment au contact des produits incompatibles (réf. section 10). |
| Équipements de protection spéciaux / précautions spéciales pour pompiers | Écarter les substances incompatibles si cela peut se faire sans risque. Les pompiers doivent être munis d'un équipement de protection standard, vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes de protection, et s'il y a lieu, un appareil respiratoire autonome. |

SECTION 06 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

| | |
|--|---|
| Méthodes et matériaux pour confinement et nettoyage, précautions individuelles équipement de protection et mesures d'urgence | Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Enlever toute source d'ignition. Éviter la formation de poussière. Assurer une ventilation adéquate. Utiliser un équipement de protection individuelle. Ramasser à l'aide d'une pelle ou d'un balai en prenant soin de ne pas disperser les poussières. Disposer des résidus dans un contenant prévu pour l'élimination des matières dangereuses. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. |
|--|---|

SECTION 07 - MANUTENTION ET STOCKAGE

| | |
|--------------------------------------|--|
| Conditions d'entreposage | Hygroscopique. Garder le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé. |
| Méthode et équipement de manutention | Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où se forme la poussière ou la vapeur. |

SECTION 08 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeurs d'exposition

| Composants | No.-CAS | Valeur | Paramètres de contrôle | Base |
|-------------------------------|----------|------------------|------------------------|---|
| SULFATE DODÉCYLIQUE DE SODIUM | 151-21-3 | VECD, VEMP, DIVS | Donnée non disponible | Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE) |
| | | VECD, VEMP, DIVS | Donnée non disponible | Canada. LEP Colombie Britannique |
| | | VECD, VEMP, DIVS | Donnée non disponible | Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air |

| | |
|------------------------------|--|
| Ventilation | Utiliser une hotte. |
| Respiratoire | Si les niveaux admissibles sont dépassés, utiliser un filtre mécanique / une cartouche contre les vapeurs NIOSH ou un respirateur avec alimentation d'air. |
| Gants | Manipuler avec des gants. |
| Yeux | Lunettes protectrices avec des volets de sécurité. |
| Chaussures | Chaussures de sécurité. |
| Vêtements | Sarrau. |
| Contrôle d'ingénierie | Disposer de douches de sécurité et de douches oculaires sur les lieux de travail en cas d'urgence ainsi que d'un système de ventilation permettant de maintenir le niveau des concentrations dans l'air sous les valeurs limites d'exposition. |

SECTION 09 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

| | |
|--|------------------------------|
| État physique | Solide. |
| Apparence | Cristaux ou poudre blanc- |
| Odeur | Inodore.. |
| Seuil olfactif | Données non disponibles |
| pH | 9 à 10 g/L. |
| Point de fusion / congélation | 204-207°C |
| Point initial d'ébullition | Données non disponibles |
| Plage d'ébullition | Données non disponibles |
| Point d'éclair | 170°C |
| Taux d'évaporation | Données non disponibles |
| Inflammabilité | Oui |
| Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité (LEL %) | Données non disponibles |
| Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité (UEL %) | Données non disponibles |
| Tension de vapeur | 0.0018 hPa (0.0014 mmHg)mmHg |
| Densité de vapeur | Données non disponibles |
| Densité | 0.370g/cm ³ |
| Solubilité | Soluble dans l'eau (10%). |
| Coefficient de partage--n-octanol/eau | log pow : 0.83 à 22°C- |
| Température d'auto-inflammation | 250°C |
| Température de décomposition | Données non disponibles |
| Viscosité | Données non disponibles |

SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

| | |
|---|--|
| Réactivité | Non-réactif sous conditions normales. |
| Stabilité chimique | Stable dans les conditions de stockage recommandées. |
| Risque de réactions dangereuses | Stable sous conditions normales. |
| Conditions d'instabilité (Incluant sensibilité aux chocs / décharge statique / vibrations) | Éviter le contact avec les matières incompatibles. Chaleur, flammes et étincelles. |
| Substances incompatibles | Les agents oxydants |
| Produits de décomposition dangereux | Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. Oxydes de carbone, Oxydes de soufre, Oxydes de sodium. |

SECTION 11 - INFORMATION TOXICOLOGIQUE

SULFATE DODÉCYLIQUE DE SODIUM

| | |
|--|---|
| Premières voies d'absorption | Ingestion, inhalation, la peau et les yeux. |
| Effets / symptômes de l'exposition aiguë : | Par voie d'exposition ci-dessous. |
| - Yeux | Irritation et peut entraîner une inflammation de la conjonctive. |
| - Peau | Peut provoquer une irritation de la peau. |
| - Respiration | Irritation des muqueuses et des voies respiratoires. Troubles nerveux, douleurs dans la poitrine, allergies respiratoires, toux, dyspnée, éternuements maux de tête, vertiges, larmolement, nausées et vomissements. |
| - Ingestion | Peut provoquer une irritation des muqueuses, de la bouche, de la gorge, de l'oesophage et du tube digestif. |
| Effets / symptômes de l'exposition chronique | Sensation de brûlure, dermatite, conjonctivite, troubles nerveux, lésions aux poumons, douleurs dans la poitrine, toux, dyspnée, laryngite, maux de tête, vertiges, confusion, irritabilité, larmolement, éternuements, fatigue, perte de poids et perte d'appétit, nausées et vomissements. NOTE: l'inhalation prolongée ou répétée du sulfate dodécylrique de sodium peut induire une réaction allergique au niveau respiratoire. Cette réaction est stimulée par une dysfonction des voies respiratoires accompagnée de fatigue et de malaise. Des stimulus environnementaux tels les émanations des tuyaux d'échappements, les parfums ou encore la fumée de cigarettes peuvent aggraver l'état allergique. |
| DL₅₀ (spécifier l'espèce et voie d'entrée) | DL50 Oral - Rat - 977 mg/kg DL50 Dermale - Lapin - > 2000 mg/kg |
| CL₅₀ (spécifier l'espèce et voie d'entrée) | CL50 Inhalation - Rat - 1h - > 3.9 mg/L |

SECTION 12 - INFORMATION ÉCOLOGIQUE

| | |
|-------------------------------------|---|
| Écotoxicité | Toxicité pour les poissons: Essai en dynamique - CL50 - Pimephales promelas (Vairon à grosse tête) - 29 mg/L - 96h Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques: CL50 - Daphnia dubia (Daphnie) 5.55 mg/L - 48h NOEC - Daphnia (Daphnie) - 0.684 mg/l - 7 d. Toxicité pour les algues: Inhibition de la croissance LOEC - Pseudokirchneriella subcapitata - 2.68 mg/l - 6 d. Essai en statique CE50 - Desmodesmus subspicatus (Algue verte) - > 120 mg/l - 72 h. |
| Persistence et dégradation | Biodégradabilité aérobique. Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B. Résultat: 95 % - Facilement biodégradable. |
| Potentiel de bioaccumulation | Bioaccumulation Cyprinus carpio (Carpe) - 72 h. Facteur de bioconcentration (FBC): 3. 9 - 5.3. |
| Mobilité dans le sol | Donnée non disponible. |
| Autre effets nocifs | Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle. Toxique pour les organismes aquatiques. |

SECTION 13 - DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

| | |
|-----------------------------------|---|
| Mesures pour l'élimination | Éliminer le contenu/récepteur conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales / ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets. |
| Emballage contaminé | Éliminer comme produit non utilisé. |

SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

| | |
|----------------------------|---|
| Numéro UN | 1325 |
| Appellation réglementaire | SOLIDE ORGANIQUE INFLAMMABLE, N.S.A (Sodium dodecyl sulphate) |
| Classification du TMD | 4.1 Solides inflammables |
| Groupe d'emballage | III |
| Indice de quantité limitée | 5kg |
| Indice PIU | - |
| Dispositions particulières | 16 |

SECTION 15 - INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

| | |
|---------------|---|
| SIMDUT CANADA | Corrosion cutanée/irritation cutanée catégorie 2 Toxicité aiguë-Orale catégorie 4 Toxicité aiguë-Cutanée catégorie 3 Toxicité spécifique pour certains organes cibles-Exposition unique catégorie 3 Lésions oculaires graves/irritation oculaire catégorie 2 Matières solides inflammables catégorie 2 |
|---------------|---|

SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

Information supplémentaire

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide. Ceci ne représente aucune garantie quant aux propriétés du produit. Laboratoire MAT inc. ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit sus-mentionné.

Dernière mise à jour: 2018-12-27